CLUB FRANÇAIS de l'AIREDALE TERRIER
& de DIVERS TERRIERS – (CFAT-DT)

Siège social : Domaine de la Rainerie - 89130 VILLIERS SAINT BENOIT
☎ **0608999871** Courriel : **CFATDT@gmail.com** site : **www.cfatdt.com**

DEMANDE DE CHAMPIONNAT DE France

DORENAVANT IL FAUT UTILISER LE FORMULAIRE CH.CS CI-DESSOUS

Pièces à joindre (Scan ou photocopie)

Pour toute demande d'homologation, le chien postulant pour un titre de Champion devra obligatoirement être confirmé (à l'exception des chiens résidant à l'étranger). Un chien résidant à l'étranger avec un copropriétaire français doit être confirmé avant de postuler pour le titre de champion

- **1 CACS** du Championnat (SCC ou NE) ou **2 RCACS** de Championnat (SCC ou NE) (Slips de jugement + cartons de récompense)
- **1 CACS** d'une Spéciale du Club ou **2 RCACS** de Spéciale (Slips de jugement + cartons de récompense)
- **1 CACS** dans une exposition Internationale. (Slip de jugement + carton de récompense) *(Les trois CACS devront être obtenus sous 3 juges différents dont 1 juge Français)*
- Test de Caractère **TC1**.
- **Empreinte ADN** Attention cet ADN doit être enregistré dans la base de données de la SCC
- **Pedigree complet** sur 3 générations

Notez bien :
La demande d'homologation doit être adressée **par le Club** à la SCC dans les **2 mois qui suivent la dernière récompense.**
Le Test de caractère (TC1) peut être, aussi, considéré comme la « dernière récompense » alors adresser votre demande au minimum 15 jours avant cette date limite.
L'ADN n'est pas une récompense et ne peut être pris en compte dans le délai des deux mois.
Les Scan ou photocopies des justificatifs devront être faits en pleine page pour pouvoir identifier l'exposition, la date, la race, la classe d'engagement, toutes les croix des résultats doivent être apparentes sur le côté droit. Il ne pourra pas être donné suite à une demande non accompagnée de tous les justificatifs nécessaires

IMPORTANT :
- ✓ Ecrire lisiblement, en caractères d'imprimerie.
- ✓ Indiquer E-mail pour vous confirmer l'enregistrement)
- ✓ Il ne pourra pas être donné suite à une demande non accompagnée de tous les justificatifs nécessaires.
- ✓ **Demande à adresser à ISABELLE BAUDY-NEYRET**
- ✓ par mail : **i.baudy.neyret.cfatdt@gmail.com (mode de transmission à privilégier)**
- ✓ ou par poste : Isabelle BAUDY-NEYRET - 47 Chemin des Corvées – 38260 PORTE-DES-BONNEVAUX (Attention : pas de courrier recommandé)

Pour les non-adhérents, faire parvenir avec les documents un chèque ou un virement de 15€ (par demande d'homologation) à l'ordre du CFAT & DT, pour l'enregistrement de celle-ci. (IBAN FR7630003002100005038253744 BIC : SOGEFRPP) tarif applicable à partir du 1er Janvier 2020